



**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL
D'ESNANDES ET CHARRON (SILEC)**

Siège Social : Communauté de Communes Aunis atlantique
113 Route de la Rochelle - 17 230 MARANS

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 07 AVRIL 2021

Délibération CS2021-02-06 – Devis d'Etudes UNIMA – Réalisation du document d'organisation du système d'endiguement et mise à jour des consignes écrites.

Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-et-un, le 7 avril, à 14 heures 30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à ANDILLY (Salle de La Passerelle),
Présents : 5	
Nombre de pouvoirs : 1	
Ont pris part à la délibération : 6	Suite à la convocation qui a été adressée le 1er avril 2021.

Etaient Présents les délégués suivants :

- Monsieur BOISSEAU Jérémy, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de la commune de Charron – CDC Aunis Atlantique,
- Madame BOUTET Martine – CDC Aunis Atlantique – en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale – Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur ESCOBAR Raymond – CDA La Rochelle – en suppléance de M. GESLIN Didier, Conseiller communautaire – Maire la commune d'Esnandes - CDA La Rochelle,
- Monsieur M. MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle,
- Monsieur ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle,

Pouvoir :

- M. BODIN Jean-Marie, 1^{er} Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités – Maire de la commune de Marans – CDC Aunis Atlantique donne pouvoir à M. BOISSEAU Jérémy, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de la commune de Charron – CDC Aunis Atlantique.

Le Président expose :

Dans le cadre de ses missions techniques, l'UNIMA est amenée à intervenir pour le compte du SILEC sur ses ouvrages de protection pour des missions nécessaires.

Ces missions réglementaires obligatoires s'imposent au Maître d'Ouvrage (SILEC) et s'inscrivent dans le cadre du décret digues. Elles doivent donc être effectuées par un Bureau d'Etudes agréé par la Direction Générale de la Prévention des Risques et c'est le cas de l'UNIMA qui dispose des agréments nécessaires.

Le premier devis d'étude accompagné de sa convention spécifique d'intervention concerne la réalisation du document d'organisation du système d'endiguement et mise à jour des consignes écrites.

Ce devis 3518_PRI_210316 d'un montant net de 31 355.00 € comprend :

Phase 1 – Bibliographie et analyses des données existantes.

- Collecte des données et préparation de la mission.
- Analyse des données.
- Réunion de travail avec le Maître d'Ouvrage.

Phase 2 – Bilan et retour d'expérience sur les modalités d'exploitation, d'entretien, de gestion et de surveillance du système d'endiguement.

- Rencontre des acteurs.
- Bilan.

Phase 3 – Définition des consignes de gestion en cas de vigilance.

- Définition des niveaux d'intervention.
- Elaboration des consignes de gestion en cas de vigilance.
- Réunion de présentation.

Phase 4 – Elaboration du document d'organisation.

- Renseignements administratifs.
- Description du système d'endiguement et des zones protégées.
- Organisation des actions et protocole d'interventions.

Phase 5 – Mise en adéquation des besoins et des moyens matériels et humains.

- Réunion de travail avec le Maître d'ouvrage.
- Mise en forme du document.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention spécifique et le Devis 3518_PRI_210316 d'un montant net de 31 355.00 € proposé par l'UNIMA dans le cadre de ses missions techniques, annexés à la présente délibération.

- AUTORISE le Président à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Jérémy BOISSEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'JB' followed by the name 'BOISSEAU' in a cursive script.